

**ADMINISTRATION MU-  
NICIPALE**  
**DE**  
**VIANDEN**

**Article 18 de la loi commu-  
nale du 13 décembre 1988**

Le Conseil Communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

**Article 13 de la loi commu-  
nale du 13 décembre 1988**

...Pour chaque point à l'ordre du jour, les documents, actes et pièces afférents peuvent être consultés par les membres du Conseil Communal à la maison communale durant le délai de cinq jours.... Il peut en être pris copie, le cas échéant contre remboursement.

Les Conseillers Communaux sont priés d'assister à une réunion du Conseil Communal qui aura lieu à l'Hôtel de Ville de Vianden

Les Conseillers Communaux sont priés d'assister à une réunion du Conseil Communal qui aura lieu à l'Hôtel de Ville de Vianden

**le lundi, 16 juillet 2018 à 14 heures**

1. Séance secrète: résiliation du contrat de travail d'un employé communal (scrutin secret)
2. Séance secrète : Nomination provisoire au poste vacant de rédacteur au secrétariat communal (scrutin secret)
3. Approbation du plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)
4. Approbation d'un contrat de bail pour une place de stationnement au parking fermé « Victor Hugo »
5. Etat des restants à recouvrer pour l'année 2017
6. Dons et subsides
7. Approbation d'une convention avec le conservatoire du Nord

Vianden, le 5 juillet 2018

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le Bourgmestre

le secrétaire ff

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is 'H. Hauns' and the one on the right is 'J. J. J. J.'. In the center, there is a circular official stamp of the 'Ville de Vianden Administration Municipale'.

Les Conseillers Communaux sont priés d'assister à une réunion du Conseil Communal qui aura lieu à l'Hôtel de Ville de Vianden